

Règlement technique caisses à savon **Les Belleville 2023**

Préambule:

La course de caisse à savon organisée par le Club des Sports de Val Thorens et le Club des Sports des Menuires est une activité ludique et technique pour le loisir dit « folklorique » et sans aspect « sport » ni compétition officielle.

Pour participer à la descente de caisses à savon, les participants doivent respecter l'ensemble du règlement.

La course se fera par équipe de 2, ou 3 personnes.

Le conducteur de la caisse à savon doit obligatoirement avoir + 14 ans. Il est possible d'avoir aussi 1 accompagnateur à bord, ceci n'est pas obligatoire.

L'accompagnateur et le pousseur doivent avoir 8 ans révolu pour participer à la course.

Pour les mineurs, la descente est placée sous la responsabilité des parents des participants. Une décharge de responsabilité sera à signer obligatoirement.

Le directeur de course ou le jury de course est seul habilité à autoriser la participation d'une caisse à savon.

Le Jury sera composé par :

- un directeur de course
- un juge au départ
- un juge à l'arrivée
- note artistique : 4 personnes

Article 1 : Véhicules Caisses à Savon

Les caisses à savon sont des véhicules à 4 roues en position de rectangle, sans moteur, sur un châssis en bois ou en métal. Leur déplacement résulte de l'effet de la gravité (ou attraction) terrestre, la caisse étant placée sur une pente. Une poussée est autorisée par une ou deux personnes de l'équipe.

Il est donc interdit de propulser la caisse à savon via un mécanisme, des pédales ou autre.

Normes techniques

Longueur maximum : 2,50 m
Largeur maximum (hors tout) : 1,5 m

Prévoir un emplacement A4 Pour affichage du numéro sur le devant du véhicules

Article 2 : Conception - Construction - Sécurité

A) Conception - Construction des caisses à savon

- La conception de la caisse doit prévoir une protection frontale et des protections latérales pleines et robustes.
- La conception de la caisse doit permettre au pilote de quitter facilement le véhicule.
- Le plancher doit être complet sous le pilote.
- S'il y a un siège, il doit être solidement fixé au châssis (boulonné ou soudé) sans aucune possibilité de démontage pendant la course. Sinon un dossier assurant l'appui dorsal est obligatoire.
- Direction obligatoire, veillez à ce que chaque mouvement du volant se transmette aux roues.
- Freinage et direction : Les freins sont obligatoires et doivent fonctionner indépendamment de la direction et agir simultanément sur deux roues au minimum.

Un contrôle des véhicules pourra être réalisé par le directeur de course 2h avant le début des étapes.

B) Sécurité des pilotes

Protections obligatoires :

- Port du casque (type casque ski, vélo ou moto).
- Le port des gants pleinement fermé
- Chaussures fermées (pantoufle, ballerine, espadrille sont interdites)
- Vêtements protégeant l'ensemble du corps
- Les protections dorsales, coudières et genouillères sont fortement recommandées

Les gants de cyclistes et de laine sont interdits (les doigts doivent être protégés), et de façon générale, tous les gants n'offrant pas une protection suffisante.

Les coudières et genouillères sont conseillées pour les pousseurs.

C) Le tracé

La longueur du parcours est d'environ 300m.

Pente faible

Virages et Chicanes

Petit tremplin (environ 20 cm)

D) Arrivée

Elle doit être visualisée clairement. Après la ligne d'arrivée, une zone protégée comme le circuit (barrières avec matelas, bottes de paille, ...) sera prévue pour permettre aux véhicules de s'arrêter.

E) Remorquage

Des attaches pour le remorquage doivent être prévues à l'avant et à l'arrière des véhicules. Ces attaches doivent être boulonnées ou soudées.

Lors des remontées, il faut porter le casque et les gants.

F) Divers

La publicité est permise, elle ne doit pas exiger de transformation dangereuse, ni présenter de caractère politique ou religieux. Les publicités pour l'alcool ou le tabac sont interdits.

Article 3 - Déroulement des courses

A) La course de caisses à savon se déroulera sur 3 dates :

- le 2 juillet 2023 à Saint-Martin de Belleville
- le 14 juillet 2023 au Menuires
- la finale à Val Thorens le 9 Août 2023.

Les équipes peuvent être composées de 2 à 3 personnes.

Les conducteurs doivent obligatoirement avoir +14 ans. Les autres membres de l'équipe sont acceptés à partir de 8 ans révolu.

Pour les équipes qui participent aux 3 étapes, ils devront avoir la même caisse à savon pour chaque course mais peuvent changer l'équipage au cours des différentes étapes.

La direction de course est seule juge des décisions quant à l'application du règlement et du contrôle des véhicules. Elle peut exclure des véhicules ne présentant pas les garanties de sécurité requises.

Avant le départ, chaque équipe aura une trentaine de secondes pour faire une présentation de leur véhicule en musique, par une danse... Cette présentation fait partie de la note d'originalité expliquée ci-dessous.

Article 4 - Les classements

Classement par date :

- L'originalité de la caisse à savon est notée sur 10 points.

Chaque membre du jury attribuera une note d'originalité. La moyenne de ces notes donne une note sur 10.

- Chrono Scratch par étape: meilleur temps à chaque étape noté sur 10 points.

Pour le chrono, seul les 20 premiers marquent des points:

1er: 10 pts

2ème: 9,5 pts

3ème: 9 pts

4ème: 8,5 pts

5ème: 8 pts

...

20ème: 0,5 pts

L'addition de la note d'originalité et celle de chrono donnera une note sur 20, ce sera la note finale du classement de la course du jour.

Classement générale sur les 3 dates :

- Classement du championnat :

L'addition des notes des 3 étapes fera une note finale. La note finale la plus élevée remporte le championnat.

- Classement *supplémentaire* ; entités Vallée des Belleville (pisteurs, SETAM, SEVABEL, pompiers, PM, Gendarmerie, Mairie, SOGEVAB, OT)

L'addition des notes des 3 étapes fera une note finale. La note finale la plus élevée remporte ce challenge "entités Vallée des Belleville".

Article 5 - Inscriptions

Pour valider son inscription, il faut :

- Disposer d'une assurance responsabilité civile (demander une attestation chez votre assureur)
- Inscription en ligne sur le site Jointly, possibilité de s'inscrire directement aux Club des Sports de Val Thorens et des Menuires.

Clôture des inscriptions la veille de chaque course.